

Politique | Pour une Initiative citoyenne en Lot-et-Garonne



Le vendredi 24 mai, le Département de Lot-et-Garonne a rendu publique sa stratégie globale en matière de démocratie participative. « A l'heure où nos concitoyens désirent peser dans le débat public et que leur parole soit prise en compte, déclare Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental, nous avons souhaité au Département mettre en place une stratégie qui s'articule autour de trois axes : un Conseil Consultatif Citoyen composé de 50 membres (42 Lot-et-Garonnais et huit conseillers départementaux), un droit d'initiative citoyenne et une réflexion sur le budget participatif ». Focus sur le Conseil Consultatif Citoyen...

C'est une première en France ! Certes, nous les voyons fleurir aux quatre coins de l'hexagone, au sein des communes, sous forme de conseil de quartier, mais jamais encore à l'échelle d'un Département. Et bien, le Lot-et-Garonne est le premier Département de France à oser mettre en place un Conseil Consultatif Citoyen qui sera composé de 50 membres dont 42 citoyens majeurs (21 hommes et 21 femmes) tirés au sort sur candidature. Accompagnés de huit conseillers départementaux élus par l'Assemblée départementale à la proportionnelle, ces derniers seront consultés pour avis sur le rapport d'orientations budgétaires ainsi que sur les principaux schémas et documents prospectifs élaborés par le Département. Ils pourront également émettre un avis sur demande de la Présidente du Conseil départemental sur toute question d'intérêt départemental et proposer de traiter des thèmes relevant de la compétence du Département. Enfin, ils seront associés et donneront leur avis sur les sujets soumis au débat de l'Assemblée dans le cadre du droit d'initiative citoyenne et sur la mise en place du budget participatif en réflexion.

Inscription mode d'emploi

Pour devenir membre de ce conseil, chaque candidat doit s'inscrire avant le 31 août 2019 en adressant sur papier ou par voie numérique (initiativecitoyenne@lotetgaronne.fr / www.lotetgaronne.fr) ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, adresse dans le Lot-et-Garonne accompagné d'un justificatif de domicile. Le tirage au sort aura lieu simultanément pour les 21 cantons le mardi 10 septembre 2019 en soirée. Quatre remplaçants seront également tirés au sort (deux hommes et deux femmes) permettant de pallier la vacance de poste d'un titulaire. Son installation est programmée pour le samedi 21 septembre 2019 à l'Hôtel du Département pour une durée de trois ans.

Pour tout renseignement complémentaire un seul numéro le 05.53.69.41.28



Sybille Rousseau

Crédit Photo : Xavier Chambelland / CD 47

Publié sur aqui.fr le 27/05/2019

[Url de cet article](#)